

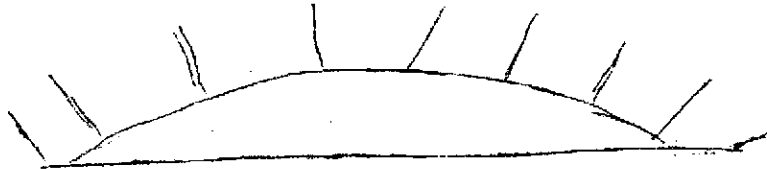
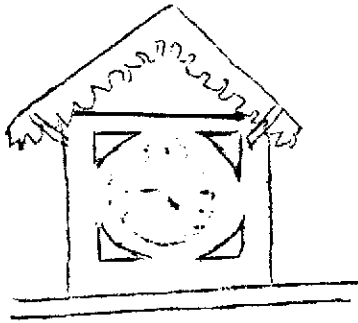
Lavaud

B I C L

n°1

Bulletin d'informations
communales

juin 1983



Editorial

Dans sa séance du 20 Mai, le Conseil Municipal, en désignant une commission d'information, a autorisé le maire à faire paraître un bulletin municipal.

C'est le N° 1 qui paraît en ce début de Juin.

Espérons qu'il sera suivi de beaucoup d'autres et qu'il vous apportera des informations intéressantes que vous attendez.

Nous prévoyons qu'il y aura dans chaque bulletin :

- le ou les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal ;
- la vie des Associations ;
- un conseil sur vos droits ;

Les Associations pourront utiliser ce bulletin pour rendre compte de leurs activités (réunions, voyages, fêtes). Elles pourront convier leurs adhérents ou d'autres personnes à participer aux activités qu'elles organisent.

Ce bulletin doit être un lien ...

Nous allons nous permettre d'insister sur l'importance que revêt la future Assemblée Générale du Comité des Fêtes en vous invitant à y participer nombreux. Ce sera votre façon de récompenser les bénévoles qui vous ont fourni de si belles fêtes.

Conseil Municipal

Séance du 20 Mai 1983

Etang : Monsieur JOBARD, ingénieur à la Direction départementale de l'Agriculture présente le projet de création d'un étang entre la rivière La Cheuille et le CV 4 sortie Sud-Ouest de LAVAU. Il répond aux nombreuses questions posées par les membres de l'Assemblée Municipale dont certains, des commissions travaux et finances avaient été précédemment motivés par l'étude du dossier.

A la suite, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'appel d'offres pour la réalisation de la 1ère tranche de travaux. Messieurs FAUTRAS et MARECHAL sont nommés pour constituer avec le Maire la commission d'ouverture des plis.

Il est précisé que le financement en placene fait pas appel à l'emprunt. Cette première tranche concerne tous les travaux de création de l'étang ; la 2ème tranche ne concernant que des travaux complémentaires destinés à maintenir le niveau d'eau en temps sec ne sera peut-être pas nécessaire.

Constitution des Commissions -

Sur proposition du Maire, différentes commissions sont formées comme ci-dessous, étant précisé que le Maire est président de droit.

Finances : MM LEBEVRE d'ORMESSON, d'ASTORG, FAUTRAS

Travaux et bâtiments - Matériel communal :

MM FAUTRAS, MARECHAL, MATHIEU

Voirie communale : MM d'ASTORG, BERCIER, GAUDIN

Affaires scolaires et cantine : Mme LHUILLIER

MM FAUTRAS . BERCIER . d'ASTORG

Information municipale (bulletin)

Mme LHUILLIER . MM BERCIER et VOCORET

Affaires culturelles - Fêtes et animations :

Tous les conseillers

Délégué de la municipalité auprès des associations :

M d'ASTORG, titulaire, M VOCORET, suppléant

Les délégués aux syndicats sont élus à bulletin secret :

Syndicat d'Electrification - Gandrille et Résidence Gandrille : M. FAUTRAS et M GROSSIER, suppléant

Syndicat Mixte de Puisaye : M DELAPIERRE et

M FAUTRAS, suppléant

Syndicat de communes pour le personnel :

M DELAPIERRE et M VOCORET, suppléant.

Commission des impôts directs : Une liste de 24 noms est dressé par le Conseil; Les services fiscaux en retiendront 12.

Eclairage public - entretien : Ces travaux sont confiés à l'Entreprise TPIL.

Fonds scolaire départemental : Il est de 180 F pour 1983 et sera consacré au bâtiment.

Questions diverses :

- Avis favorable à une demande d'acquisition d'un délaissé à la "Frémillerie" ;
- Avis défavorable à une demande d'acquisition de terrain situé dans la zone d'accueil d'activités ;
- Le Maire percevra l'indemnité de fonction (40% de l'indice majoré 150 prévue par les textes. Celle de l'Adjoint sera de $\frac{1}{2}$ de celle du Maire.
- Lotissements : Le Maire rend compte d'une demande d'acquisition d'une parcelle au "Clos d'en Haut" et de la revente de 2 parcelles des "Closters" par les propriétaires. M FAUTRAS signale des menus travaux à effectuer au "Clos d'en Haut".
- Les rapporteurs des Commissions des finances et des affaires scolaires rendent compte de leurs travaux.
- Le Maire rend compte de la situation de l'emplacement aux Vergers de la Grange Arthuis.

La vie des Associations

Les Amis de l'École :

Une réunion a eu lieu le 24 Mars 1983. Il a été décidé par les membres du bureau présents de faire participer les enfants de l'école à une séance hebdomadaire de natation à la piscine couverte de COSNE SUR LOIRE. Pour 12 séances, la dépense envisagée est de 4500 F.

Le bureau doit être reconstitué parallèlement à celui du Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes :

Une réunion préparatoire à l'Assemblée Générale a été provoquée le 27 Mai par MM DELAPIERRE POUVESLE et GROSSIER afin de rechercher un amendement des statuts.

Ce travail effectué, les membres sortants du bureau ont fixé la date et le déroulement de la future Assemblée Générale.

Celle-ci aura lieu, salle de la Mairie le Samedi 4 Juin prochain à 18 Heures 30.

Les personnes habituellement actives dans la préparation des fêtes et sympathisants se feront un devoir d'apporter leur soutien aux organisateurs. Ils seront considérés comme membres actifs ou honoraires, pourront être candidats à l'élection du Conseil d'Administration et participeront au vote.

Le Club des Anciens de LAVAU :

L'Association a été déclarée à la Préfecture le 29 Juillet 1981 et enregistrée au J.O. du 27 Août suivant avec comme objet :

Créer des liens fraternels entre les adhérents et créer des activités de loisirs et des actions d'entraide et d'assistance.

Il y avait à la création 47 membres actifs. Ce nombre est encore le même. S'y ajoutent 38 membres honoraires.

Nous nous borneront aujourd'hui à rappeler qu'une trentaine de membres assistent régulièrement à la réunion mensuelle où l'ambiance est toujours chaleureuse.

Acitivités en 1982 :

- galette des rois le 5 Janvier
- repas restaurant CORNILLAT le 10 Avril
- tirage de la tombola le 10 Avril
- 10 adhérents ont participé à un voyage avec le Club de SAINT FARGEAU, 9 autres au même voyage organisé avec le Club de SAINT MARTIN DES CHAMPS.
- repas au restaurant CORNILLAT le 4 Septembre

Activités en 1983 :

- galette des rois le 19 Janvier
- repas restaurant SEBILLE le 19 Mars
- tirage de la tombola le 9 Avril
- un voyage est prévu pour le 9 Juin

Vos droits

Qui peut être exempté de la Taxe de Télévision

1° Les personnes âgées de 60 ans au 1er Janvier de l'année considérée qui ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu et qui vivent seules ou avec leur conjoint et le cas échéant avec d'autres personnes non passibles de l'impôt sur le revenu.

Il faut joindre à la demande d'exonération la redevance, la photocopie du dernier avis de non imposition.

2° Les personnes invalides atteintes d'une incapacité d'au moins 80 % qui ne sont pas imposables sur le revenu et qui vivent seules ou avec leur conjoint et le cas échéant avec d'autres personnes non imposables sur le revenu.

Il faut joindre à la demande d'exonération la redevance, la photocopie du dernier avis de non imposition et une photocopie de la carte d'invalidité ou de toute pièce en apportant justification.

Dans les cas, la demande est à adresser au Centre Régional de LYON
12 Rue des Cuirassiers
69439 LYON CEDEX

PERMANENCE MAIRIE

Ouverture Secrétariat :

Lundi : 14 H à 18 H. - Samedi : 08 H à 12 H
Du Mardi au Vendredi : 9H à 12H et 14H à 18H

Permanence du Maire :

Mercredi de 16H à 18H
Samedi de 10H à 12H et sur rendez-vous pris au secrétariat
